

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2008

DROIT D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES - (n° 1008)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. de La Verpillière, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer au mot :

« ce »

le mot :

« le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.